

mour. Efficace à 95 %.

Comment se procurer des anticonceptionnels ?

Le mieux est de passer par le Planning Familial qui adresse toute consultante, quel que soit son âge, à des médecins qui ne s'embarassent pas de l'autorisation des parents.

Planning Familial : 10 rue Vivienne - 75002 Paris. On peut obtenir à cette adresse celles de tous les centres qui existent en France.

L'avortement

France, 1973 : la terrible loi de 1920 est toujours en vigueur. Elle condamne à :

- 1 à 10 ans de prison
- 1 800 à 72 000 f d'amende
- 1 à 5 ans d'interdiction de pratiquer (pour les médecins) toute personne qui veut avorter, qui aide à avorter ou qui avorte par quelque moyen que ce soit (efficace ou pas) toute femme (enceinte ou pas).

Mais...

Une femme sur deux a déjà avorté aujourd'hui. 800 000 femmes avortent dans la clandestinité.

Qu'est-ce que cela veut dire ?

Pour celles qui ont les moyens (une minorité), elles peuvent se faire avorter dans les cliniques du XVIème... pour 3 000 NF.

Pour celles qui ne les ont pas, un avortement par une sage-femme, une amie, soi-même avec « au mieux » une sonde, sinon une aiguille à tricoter et les autres moyens du bord. Et ça donne :

- 5 000 morts,
- 10 à 20 000 stérilisations à vie,
- 200 000 maladies infectieuses.

L'affaire Marie-Claire

Marie-Claire a 17 ans. Elle se trouve enceinte. Elle ne peut aller en Suisse ou en Angleterre (1 500 à 3 000 francs) car elle ne gagne que 300 f par mois comme apprentie-venteuse. Sa mère ne peut l'aider financièrement (elle vit seule avec 3 enfants et 1 300 f par mois). La seule solution qui leur restait : avec 2 amies et sa mère, Marie-Claire réussit à avoir une adresse... et se fait avorter. Pour cela, elles passent en justice. Mais cette fois-ci, il y a une mobilisation ! Marie-Claire est acquittée, sa mère et ses amies sont condamnées à de faibles amendes. Les juges ont prétexté que le cas de Marie-Claire était exceptionnel !

Exceptionnel ? Alors qu'il y a autant d'avortements clandestins que de naissances ?

L'hypocrisie de la société bourgeoise

... A éclaté au grand jour : 343 femmes — des personnalités médicales, artistiques ou intellectuelles — ont pu signer un texte déclarant qu'elles avaient avorté.

L'actrice Delphine Seyrig a déclaré la même chose devant des millions de téléspectateurs

Elles n'ont pas été poursuivies.

330 médecins se mettent hors-la-loi et déclarent qu'ils ont pratiqué des avortements. L'Ordre des Médecins et le gouvernement sont dans l'embarras. Ce sont des individus qui portent plainte...

... et ses contradictions

En Belgique (18.1.73), le docteur N. Peers est arrêté : gynécologue de Namur, fondateur d'un comité pour la libéralisation de l'avortement, il est poursuivi pour « manœuvres abortives ».

Aux USA (22.1.73), la Cour Suprême autorise les interruptions de grossesse pendant les six premiers mois.

En France « métropolitaine » : une législation restrictive sur la contraception pour les mineures, une loi répressive sur l'avortement.

En « France » d'Outre-Mer : la contraception est accessible aux jeunes à partir de 15 ans, la stérilisation forcée est pratique courante.

Ce sont bien les deux visages d'une même politique réactionnaire.

*L'avortement sans danger,
ça existe :
la méthode Karman.*

Du fait de la répression, l'avortement clandestin a des conséquences dramatiques que maintenant personne ne nie. Mais ce qu'il y a d'ignoble, c'est de tirer des conséquences dramatiques de l'avortement clandestin des arguments contre l'avortement dans de bonnes conditions.

Or, il existe aujourd'hui une méthode moderne d'avortement qui, quand il s'agit d'une grossesse de moins de 6 semaines, est sans danger quand elle est pratiquée par un personnel médical compétent. Cela relègue à la préhistoire l'avortement où l'on joue sa santé ou sa vie à quitte ou double. C'est la méthode Karman.

Le matériel nécessaire est simple :

- une canule de plastique souple (de 6 à 8 mm de diamètre)
- une seringue aspirante (de 50 cm³).

L'intervention ne dure que quelques minutes. Elle n'exige pas l'hospitalisation. Mais elle doit absolument être pratiquée sous contrôle médical.

Cette méthode doit pouvoir être prise en charge comme un acte médical dans les hôpitaux, les dispensaires. La lutte pour cet objectif pourra passer dans un premier stade par l'ouverture de centres où des médecins pratiqueront l'avortement en même temps qu'une lutte pour que l'avortement soit pris en charge par la collectivité.

Actuellement, il est possible de partir avorter en Angleterre, où l'avortement est légal, ou en Hollande, où il est toléré.

MR 70/Beatrixoord
Mauritskade - Amsterdam
Tel : 20 35 84 76

Prise en charge psychologique des femmes - bons rapports avec les gens. Conseils contraceptifs et pose de stérilet sur demande.

De Huis
Docteur Wiese
Romerkerweg 39 - Beverwijk
Tel : 19 31 - 25 10 27920
Possible jusqu'à 12 semaines
520 F.

Polyclinique « Oosterpark »
Docteur F. Wang
Oosterpark 59-60 - Amsterdam
Tel : 020 932 151
Possible jusqu'à 12 semaines.
Bon accueil mais un peu rapide

sur le plan psychologique. Les femmes attendent ensemble dans une grande salle où elles discutent et piquent. 600 F.

Wistong nursing Home
Docteur Hudon (la secrétaire parle français)
138 Dyke road Brighton
Possible jusqu'à 12 ou 13 semaines
Bon accueil
600 F.

Docteur Barré
42 Harley Street - Londres
Tel : 15 80 35 00 et
15 80 66 86
Possible jusqu'à 12 semaines - anesthésie générale - on garde 48 heures. 1 500 F.

Que faire dès qu'il y a un retard des règles de plus d'une semaine ?

- Première chose à faire : aller à la pharmacie acheter un G-Test. Le G-Test est vendu dans toutes les phar-